



45

Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies
et auprès des institutions spécialisées à Genève

WG UPR 20 – Egypte
Intervention de la Belgique
Date: 5 novembre 2014

Monsieur le Président,

La Belgique salue les efforts déployés par l'Égypte pour donner suite aux résultats du premier examen. Elle apprécie notamment le renforcement du cadre constitutionnel par l'adoption d'une nouvelle constitution comportant des stipulations relatives aux droits humains. Mon pays encourage la poursuite de telles actions afin de progresser vers une meilleure protection des droits humains.

Si nous notons des progrès au niveau du cadre constitutionnel, la mise en œuvre de ce cadre dans la pratique reste sujet d'inquiétude, notamment sur le plan de la lutte contre l'impunité et le droit à un procès équitable. A ce titre, elle recommande aux autorités égyptiennes d' :

R1 : effectuer des enquêtes, conformes aux normes internationales, sur les auteurs, policiers ou militaires, de violences qui ont occasionné des blessures graves ou des morts lors de manifestations et d'en traduire le cas échéant les responsables en justice ;

R2 : dans un souci de transparence, de rendre publiques les conclusions et les recommandations des différentes commissions nationales d'établissement des faits;

R3 : améliorer de manière significative le respect du droit à un procès équitable conformément à l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Mon pays s'inquiète également de la persistance sur le terrain des violences à l'encontre des enfants et recommande aux autorités égyptiennes d' :

R4 : établir des formations aux droits des enfants, destinées aux fonctionnaires de police afin que ceux-ci se comportent adéquatement à l'égard d'enfants victimes ou délinquants. La Belgique salue à cet égard l'article 80 de la nouvelle Constitution qui prévoit différentes formes de protection pour les enfants.

Je vous remercie Monsieur le Président.